

## Traduction

**Avis à la batellerie**  
**N° 07/2015 TR Mosel**  
**(remplace l'avis N°01/2015 TR Mosel)**

### **Travaux**

#### **Appel à la vigilance**

**Lieu :**

Du PK 194,700 au PK 196,700 – Ecluse de Trèves  
Rive gauche

**Période :**

A partir du 10 octobre 2014 jusqu'à la levée de cet avis

*Tous les usagers, dans les deux sens*

#### **Observations :**

Pendant la durée des travaux du deuxième sas de l'écluse de Trèves, la vitesse maximale est limitée entre le pk 194,700 et le pk 196,700 à 12 km/h jusqu'à nouvel ordre. Les marinières sont priés d'éviter les remous et effets de succion (sauf secteur autorisé pour le ski nautique).

Les aires de départ et d'attente dans le bief supérieur sont fermées pour les marinières jusqu'à nouvel ordre. Ils peuvent néanmoins les utiliser pour le transbordement, mais non comme aire de stationnement. Sont exemptés de cette interdiction les matériels de chantier **qui ont une autorisation du Service de la Navigation de Trèves (WSA Trier)**.

Dans l'avant-port aval ainsi dans le bief inférieur des bouées de signalisation de couleur verte sont placées sur la rive gauche. Le chenal navigable est rétréci à cet endroit. Les marinières sont priés de maintenir la distance indiquée par la signalisation.

Pendant les travaux, l'éclairage à terre dans l'avant-port aval de l'écluse de Trèves est démonté.

La montée et la descente de personnes et de bâtiments, le prélèvement d'eau potable et le traitement des ordures ne sont pas possibles à l'écluse de Trèves jusqu'à nouvel ordre.

En remplacement, les ordures peuvent être éliminées à l'écluse de Kanzem ou de Grevenmacher.

Information émanant du :

*Service de la Navigation de Trèves (WSA Trier)*  
*ELWIS n° 1297/2014-Änderungsnummer 15*